

CONSEIL PORTUAIRE DU BRUSC

Séance du 9 juin 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 12 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 14

TITULAIRES : 7

M. Hervé FABRE, représentant la ville de SIX-FOURS,
M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,
M. Gilles GRANDGUILLOTTE, usagers désignés par la Métropole TPM,
Mme Sandrine ARMABESSAIRE, usager désigné par la CCIV,
M. Eric Jean-Jean FERAUD, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Jacques SAVELLI, Philippe ROBIN, représentants le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 7

Mme Stéphanie CASSAR, représentant la ville de Six-Fours,
MM. Remo SERRA, Jean-Yves PERRETTE et Romain BOTTEX, usagers désignés par la
Métropole TPM,
MM. Jean CASANOVA, Mario MAZZANTI et Jacques SERRE, représentants le CLUPIPP,

POUVOIR :

ABSENT ET EXCUSE :

M. Eric VIMFLES, usager désigné par la Métropole TPM,
M. Gérard CONSTANTINI, usager désigné par le CLUPIPP,

INVITES :

M. Pierre BOUNIOL, Directeur du port des Embiez,
Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,
M. Didier SOPHIN, Association LOU CAPIANP
Paul LECONTE, ACSF aviron,

MEMBRES DE TPM :

Mmes UGUEN et DADOUN, MM. MAAS, CHIHAI et REMOLEUR.

Le quorum étant atteint, Monsieur VIALATTE, Président du Conseil Portuaire du Brusc étant absent, c'est son adjoint Monsieur FABRE représentant la ville de Six-Fours qui présidera cette réunion d'information Il ouvre la séance à 15h30. Quatorze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés.

Monsieur FABRE souhaite la bienvenue à Madame Valérie UGUEN, sous-directeur Gestion Patrimoniale Exploitation, qui remplace Monsieur Patrick GARCIA ainsi qu'à Monsieur MAAS directeur par intérim de la Police Portuaire, qui remplace Monsieur AUBRY, dont il était l'adjoint, ce dernier étant parti au port du Lavandou. Il présente enfin les nouveaux membres du Conseil Portuaire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 5 novembre 2021 – Vote

Monsieur VIALATTE étant absent, le procès-verbal sera voté au prochain Conseil Portuaire.

2. Affaires générales

❖ Rapport d'activité 2021

Monsieur CHIHAI annonce que l'année 2021 a connu une augmentation des nuitées, avec une augmentation de 2% des RSA passagers et annuels. Les droits de ports connaissent aussi une augmentation à 208 958 € contre 127 900 € en 2020. La liste d'attente est passée de 450 à 480. Il ajoute que cette saison a été intense, car le port commence à être connu et qu'il y a de plus en plus d'escales. Le rapport d'activité est consultable en capitainerie.

3. Avancement des travaux et projets

❖ Nettoyage

Fin 2022, il y aura un prélèvement de sédiments, puis un « nettoyage » au niveau de la panne J/F, où seront retirés 4 000m³ de sable, pour un montant de 160 000 €.

❖ Organisation du parking de la base nautique

Monsieur CHIHAI indique que du 2 mai au 15 septembre 2022 le parking sera géré par les services de la Métropole et du port. Pour les cales de mise à l'eau, les agents seront présents de 7h du matin à 17h. La Métropole TPM va mettre en œuvre sa fermeture pour la saison 2023 par une barrière automatique. Des badges seront mis à disposition aux locataires de la cale de mise à l'eau, aux responsables de la base nautique ainsi qu'aux plaisanciers qui utilisent l'aire de carénage. Un autre problème auquel est confronté la capitainerie, ce sont les parents qui accompagnent leurs enfants à la base nautique, et qui restent stationner dans le parking, en attendant leurs enfants. Cela bloque le parking de la cale de mise à l'eau. Le stage des enfants commençant à 9h, les parents iront se garer sur le parking du quai Saint-Pierre.

Monsieur PERRETTE s'interroge, lorsque le parking sera fermé du nombre de places dont disposeront les gens. Monsieur CHIHAI le rassure en lui signifiant que lorsque cette faisabilité sera étudiée les principaux acteurs seront concertés, c'est-à-dire, les responsables de la base nautique, les services de la commune, la police municipale, les élus du CLUPIPP ainsi que les services de la Métropole.

Monsieur FABRE ajoute que ce sera un badge par association et pas pour tous les employés. Le souhait commun est que la cale de mise à l'eau, l'aire de carénage ainsi que la base nautique fonctionnent correctement. Il ajoute que la gestion du parking étant très difficile, il ne sera pas possible de distribuer des badges à tout le monde. Monsieur PERRETTE demande à ce qu'il y ait une réflexion sur une dépose minute à l'entrée de la base. Monsieur CHIHAI assure que la dépose minute n'est pas applicable, car personne ne respecte ce délai. Monsieur SOPHIN demande où il peut décharger son matériel pour son association Lou Capien. Monsieur FABRE répond que le parking de la place des Charmettes est gratuit, ainsi que le début du quai Saint Pierre. Il clôt ce

débat en expliquant que la problématique du port du Brusc est le stationnement, et tout particulièrement aux mois de juillet et août, et qu'hélas le projet de dépose minute n'est pas judicieux, au vu de la configuration du parking.

❖ Travaux divers

La panne de liaison des Gireliers va être décalée au milieu du quai Saint-Pierre afin que les usagers puissent accéder aux pannes plus facilement en réduisant la distance. Fin 2022, il est prévu le changement de la panne Z pour un montant de 195 000 € HT, et en 2023, ce sera la panne Y qui sera changée à son tour pour un montant identique.

Au mois de mai des travaux de mouillage des bassins L/Y et Y/Z pair ont été effectués. Les travaux reprendront après les vacances de la Toussaint sur le bassin Z impair et le quai K pour un montant de 130 000 € HT.

Au mois de mai a eu lieu la réalisation de la panne sur bracons au niveau de la cale de mise à l'eau pour un montant de 32 470 € HT. Monsieur CHIHAI ajoute qu'il y a des modifications à faire pour retravailler les angles des pannes et changer les planches.

A la mi-juin les clôtures de la base nautique seront changées. Il est prévu au cours de l'été 2023 d'aménager la cale de mise à l'eau.

L'état des ouvrages concernant le brise clapot se détériore énormément, Monsieur SAVELLI a fait remonter par le biais de photos, l'état aussi très dégradés des écrans. Monsieur CHIHAI corrobore ces dires et explique qu'à l'époque de la conception de ces ouvrages, par manque de budget, ces derniers n'ont pas été peints. Il ajoute qu'une solution va être trouvée pour palier à cette problématique.

Suite aux nombreuses incivilités, la capitainerie a décidé de fermer les pannes L, Y et Z. L'accès sera autorisé avec un badge. Toutes les pannes seront fermées sauf le Quai Saint Pierre, pour un montant de 30 000 € HT.

Monsieur SAVELLI souhaite avoir le document récapitulatif concernant les chiffres. Monsieur REMOLEUR répond que lui sera adressé l'intégralité des rapports d'activité 2020 en dématérialisé. Monsieur CHIHAI lui propose de les lui imprimer.

Les sanitaires plaisanciers de la capitainerie, ont été rénovés. Le projet étant de repenser l'aménagement complet des sanitaires, ainsi que celui du bâtiment. D'ici fin juin, la capitainerie va acquérir deux robots nettoyeurs.

Le maître de port ajoute que le fut de la grue a été rehaussé, pour un montant de 23 855 € HT, ce qui permet de sortir des bateaux plus importants. Monsieur LECONTE demande quand sera fait un palonnier en H, pour sortir les voiliers. Monsieur CHIHAI lui indique que cela sera la prochaine étape.

4. Sureté - Sécurité

❖ Présentation de l'amélioration de la vidéo protection

Monsieur MAAS indique que les caméras en front de capitainerie ont été changées par une seule caméra multi capteurs de meilleure qualité, pour un coût de 2 387 € HT.

Il ajoute également, la mise en place de deux caméras supplémentaires bord à quai des pêcheurs, afin de couvrir une zone peu visible, pour un coût de 4 721 € HT. Il explique qu'il y a eu des dégradations de vandalisme au niveau de la station services ainsi que la station météo. Monsieur CHIHAI annonce que ceux qui ont commis ces délits ont été attrapés et auditionnés grâce aux images qui ont été filmées. Monsieur MAAS ajoute que cela ne résout pas tout, mais que ce système est efficace. Il rappelle que le délai d'enregistrement est fixé à 15 jours, et qu'après les images sont auto écrasées. Il invite les usagers à bien signaler rapidement les infractions auprès de Monsieur CHIHAI, pour que ses équipes mettent les images de côté 15 jours supplémentaires, sur un coffre-fort numérique.

Monsieur SAVELLI rétorque, que les plaisanciers ne font pas ce dépôt de plainte. Monsieur MAAS lui répond que bien souvent les plaisanciers ne veulent pas perdre leur temps en se rendant à la gendarmerie, mais il ajoute qu'il est possible de pré remplir sur internet un formulaire de plainte avant de se rendre en gendarmerie, ce qui fait gagner un temps précieux.

Monsieur LECONTE ajoute que le système d'éclairage ne fonctionne pas la nuit. Monsieur CHIHAI corrobore ses dires et lui assure qu'un marché avec une nouvelle société va être lancé. Il ajoute que le câble de la caméra qui est au-dessus de la base nautique a été sectionné. Monsieur MAAS en prend bonne note et lui assure que la police portuaire va faire intervenir un prestataire.

Monsieur ROBIN intervient en indiquant que la panne qui relie la panne N et M n'a aucun éclairage. Monsieur CHIHAI répond que sur cette panne il n'y a pas de borne, d'où l'absence d'éclairage. Monsieur ROBIN demande à ce que l'éclairage soit installé à cet endroit. Monsieur SAVELLI rebondit à ce sujet car il en va de même au niveau de la passerelle, où l'éclairage est aussi inexistant. Monsieur FABRE assure que ces demandes vont être étudiées et prises en compte, peut-être par le biais d'un détecteur de présence.

Monsieur LECONTE précise que le balisage à l'entrée du chenal est inexistant. Monsieur MAAS précise à l'assemblée qu'effectivement c'est un sujet complexe et qu'aujourd'hui les phares et balises sont plutôt favorable à cette demande. Par contre toute demande de modification du balisage, passe par le CEREMA, qui eux retoque régulièrement ces demandes. Monsieur MAAS assure que l'idée d'améliorer le balisage dans le port du BRUSC n'est pas abandonnée mais que cela est très compliqué.

- ❖ Remise en état et déplacement du réseau vent

Monsieur MAAS informe qu'il y a eu des actes de vandalisme au niveau du réseau vent. Il ajoute que ce dernier a été déplacé de l'autre côté du bâtiment pour une meilleure protection, pour un coût de 1 379 € HT.

5. AOT

Monsieur CHIHAI indique que les AOT ont été renouvelées pour 2022. Il stipule qu'il y a un gros problème avec les AOT des commerçants qui ont un périmètre dédié, mais qui dépassent les limites qui leur ont été octroyées, ce qui génère des problèmes de circulation. Monsieur MAAS rappelle que lors de la crise sanitaire, une certaine tolérance a été accordé pour l'extension des terrasses mais qu'à présent c'est terminé. Un rappel va être fait aux commerçants qui ont des terrasses, et si cela n'est pas respecté il y aura un constat suivi d'une mise en demeure. Monsieur FABRE ajoute qu'aucune extension de terrasse ne sera accordée.

6. Questions diverses

Monsieur PERRETTE souhaiterait que l'activité de la base nautique soit intégrée dans le rapport d'activité de TPM. Monsieur REMOLEUR lui signifie que l'activité de la base nautique n'est pas la gestion de la Métropole TPM, mais que l'on peut l'intégrer à titre informatif.

Monsieur SOPHIN demande s'il est prévu que le port du Brusc récupère l'AOT de la lagune. Monsieur FABRE rétorque que cela est impossible et clôt ce débat en indiquant que le 14 juin une réunion est prévue avec tous les services de l'Etat, au sujet de l'ensemble de la lagune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur FABRE lève la séance à 16h40 et souhaite une belle saison à tous.

Jean-Sébastien VIALATTE
Président du Conseil Portuaire du Brusc

